



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT
ET DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU GÂTINAIS
FRANCAIS**

L'an deux mille seize, le quinze juin à dix-neuf heures s'est réuni, à Amponville, le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional du Gâtinais français dûment convoqué le 1^{er} juin 2016, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques BOUSSAINGAULT.

Nombre de membres	
EN EXERCICE	159
PRESENTS :	92
VOTANTS :	88

COLLEGE DE LA REGION

Étaient présents ou représentés : Madame Roseine SARKISSIAN (pouvoir) et Messieurs Gilles BATAILL (pouvoir), Gérard HEBERT (pouvoir), Frédéric VALLETOUX ;

Étaient excusés ou absents : Mesdames Audrey GUIBERT, Vanessa JUILLE et Messieurs Benoit CHEVRON Jean-Philippe DUGOIN-CLÉMENT ;

COLLEGE DES DEPARTEMENTS

Étaient présents ou représentés : Mesdames Isoline MILLOT, Béatrice RUCHETON-PIETTON, Brigitte VERMILLET (pouvoir) et Messieurs Guy CROSNIER ;

Étaient excusés ou absents : Mesdames Hélène DIAN-LÉLOUP, Caroline PARATRE, et Messieurs Pierre BACQUÉ, Bernard COZIC ;

OBJET :	
SPANC	
Tarifs	
Nomenclature ACTES : 7 Finances locales 7.1 Décisions budgétaires	

COLLEGE DES COMMUNES

Étaient présents ou représentés : Mesdames et Messieurs Gilbert HOURMANT, François-Xavier DUPERAT, Michèle DESCHAMPS, Jean-François PREVOT, Colette GABET, Denis MEUNIER, Catherine BESSOT, Philippe DOUCE (pouvoir), Klaus SCHOPPHOFF, Jean-Luc RICHY, Jean-Jacques BOUSSAINGAULT, Jean-Claude DAMPIERRE, Patrick POCHON, André MAUTRAIT, Martine HUIBAN, Arminda DELOZANNE (pouvoir), Jean-Marie CHARNIER, Béatrice HUMBERT, Jacques CABOT, Bernard MEUNIER, Nadine CHAUVEAU, Christian DENIS (pouvoir), Philippe CHALMÉTTE, Julien THEVENET, Agnès BOUTET (pouvoir), Gérard LAUNAY (pouvoir), Jean-Claude SERVIÈRE (pouvoir), José MARTIN, Éric DUVAUCHELLE (pouvoir), Joseph LENOIR, Jérôme DESNOUE, Denis CELADON, Magalie PANNESE (pouvoir), Jacques JOFFROY, Nicole COTILLARD, Jean-Jacques BASTIEN, Colette MASTRODICASA, Pascal CARTAILLER, Alain RICHARD, Martine BEIGNET, Pascal COURTOIS, Jean-Luc DOUINE, Dominique DARREAU (pouvoir), Jacques LE BORGNE, Françoise MAS, Michel LEPAGE, Michel FROT, Jean-Claude HARRY, Christine SOULAT (pouvoir), Patrice SAINARD (pouvoir), Laurent DUCRUIT, Bernard LACHENAÏT (pouvoir), Pascale PETERLONGO, Martial VIÉ (pouvoir), Jean-Paul CAHN, Helen HENDERSON, Alain POURSIN, Éric BEAUJOIS, Alain CHAMBRON, Brice FEVRE, Fabien BIDAULT, Jean-Martial BERTRAND, Domingo SILVEIRA (pouvoir), Marie-Christine FLAMAIN, Karl ECKERT (pouvoir), Alain RENAULT, Serge MARSON, Anne-Élisabeth BOURGUIGNON (pouvoir), Sylvie CHAPPOT, Bernard MARMIER (pouvoir), Michel PALFROY, Jean-Claude DELAUNE, Jocelyne BOITON, Patrick MAILLARD, Bernard LANDOLFI (pouvoir), Alain DEPUYDT, Pierre BOVIN et Yves BIDART ;

Étaient excusés ou absents : Mesdames et Messieurs Françoise LEMER, Henri GWOZDZ, Stéphane CHOULER, Dany CRIEL, Jack MASSE, Françoise CHANCELIER, Jean-Louis CHANDELLIER, Jean-Claude COCHET, Christèle JEANNOTIN, Maryse GARMARD-PETERS, Francis GUERRIER, Patrick BERTHELOT, Patrick GRUEL, Philippe AUBRY, Olivier LEJEUNE, Sébastien LANNEAU, Olivier BRIDOU, Espérance VIEIRA, José GARCIA, Bruno CYPRIEN, Franck SEYM CZAK, Bertrand SARREY, Jean-Michel DEVIC, Dominique VINCENT, Nadège SERRE, Alain ECKMAN, Michel OCTAVE, Franck CHARDON, Evelyne CHARDENOUX, Séverine GALIBERT, Françoise BOUSSAT, Philippe VAN ROSSOMME, Rémi LE BOULCH, Henri PERRIN, Pierre BACQUÉ, Jean-Marc LAGARDE, Christophe YPEY, Jérôme MENARD, Jacques NORMAND, Patrick JOYEUX, Philippe DAMIOT, Pierre-Emmanuel ROTH, Christian MOREAU, Luc VAILLANT, Kristel GENTRIC, Sandrine MASIN, Patrick PAGÈS, Catherine MOREAU, Philippe COBESSI, Jean-Luc BODIN, Sylvain NOYAU, Laurent AVELANGE, Benoit HENRY, Jean-Philippe POMMERET, Christian BASSOT, Xavier CHRIST, Gérard ROUX, Philippe DOTHEE, Yves LECHEVALLIER et Gérard MORET ;

COLLEGE DES EPCI

Étaient présents : Messieurs François-Xavier DUPERAT et Denis CELADON ;

Étaient excusés ou absents : Madame Anne-Élisabeth BOURGUIGNON et Messieurs Christian GUERTON, Pascal SIMONNOT, Dominique VAYSSE, Christian RAGU et Louis VOGEL ;

INVITÉS ET PARTENAIRES

Étaient présents : Messieurs Stéphane BIENVAULT, Daniel DENIBAS, Thierry FLESCHE et Denis MAZODIER ;

EQUIPE DU PARC

Étaient présents : Mesdames Emmanuelle GUILMAULT, Fabienne COTTE, Séverine HUYLEBROECK et Monsieur Mathieu KOKOT.

Transmis au Contrôle de
légalité le :

20 JUIN 2016

Affichage le :

21 JUIN 2016

SPANC - Tarifs

VU l'avis du Groupe de travail SPANC réuni le 18 mai 2016
VU l'avis favorable du Bureau syndical du 19 mai 2016 ;

Type de contrôle	Coût de la redevance H.T.	Coût de la redevance T.T.C.
Contrôle diagnostic – installation existante ou vente immobilière	120,40 €	144,48 €
Contrôle initial et bon fonctionnement (réfractaire avec rendez-vous – Titre au trésor public)	166,66 €	200,00 €
Contrôle de bon fonctionnement et d'entretien à compter du 02 février 2013	120,40 €	144,48 €
Contrôle de bon fonctionnement et d'entretien avant le 02 février 2013	15,05 € par année restant due (1)	18,06 € par année restant due (1)
Refus de contrôle diagnostic ou de bon fonctionnement et d'entretien (2) – article L 1331-8 du Code de la Santé Publique	240,80 €	288,96 €
Contrôle de conception d'une installation neuve ou réhabilitée	130,00 €	156,00 €
Contrôle de bonne exécution des travaux	73,50 €	88,20 €
Défaut d'annulation 24h avant le rendez-vous	73,50 €	88,20 €

(1). Pour les dossiers encore en cours et bénéficiant des anciennes modalités de paiement, le coût annuel de la redevance s'élève à 15,05€ H.T. par année restante. Afin de clore ces dossiers, le solde est appelé en une seule annuité.

(2). La redevance majorée de 100% sera facturée à l'administré chaque année, jusqu'à réalisation du diagnostic initial ou du contrôle de bon fonctionnement et d'entretien.

La redevance est à payer toutes taxes comprises par le particulier, en une seule fois, à réception de la facture et au plus tard trente jours après.

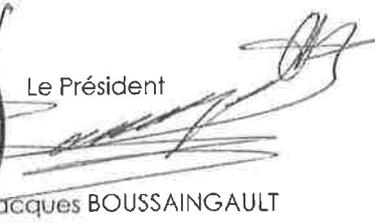
En cas de non-paiement par le redevable dans ce délai, un avis de sommes à payer sera émis et le dossier transmis à Mme la Trésorière de la Ferté-Alais. Le redevable devra alors s'acquitter des sommes dues auprès du Trésor Public.

Pour l'année 2016, il est proposé de maintenir ces tarifs et les conditions de recouvrement et d'ajouter :

- le tarif « Refus de bon fonctionnement et d'entretien ».
- Le tarif « Contrôle initial et bon fonctionnement (réfractaire avec rendez-vous – Titre au trésor public)

Le Président propose aux membres du Comité syndical du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional du Gâtinais français d'approuver les tarifs SPANC tels que présentés ci-dessus.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional du Gâtinais français approuvent les tarifs SPANC tels que présentés ci-dessus, à l'unanimité.

 Le Président

Jean-Jacques BOUSSAINGAULT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

091-259102564-20160615-2016-037-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/06/2016
Publication : 20/06/2016